

Bureau du 20 décembre 2004

Décision n° B-2004-2783

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Construction du collecteur nord - Mission de coordination sécurité et protection de la santé - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 8 décembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2004-2292 en date du 7 juin 2004, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des études de la mission sécurité et protection de la santé dans le cadre de l'opération de construction du collecteur nord de Vaulx en Velin.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 2 décembre 2004, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Norisko pour un montant de 22 764,00 HT, soit 27 225,74 TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2004-1715 en date du 23 février 2004 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour l'attribution des études de la mission sécurité et protection de la santé dans le cadre de l'opération de construction du collecteur nord de Vaulx en Velin et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise Norisko pour un montant de 22 764,00 HT, soit 27 225,74 TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0135 pour la somme de 10 163 514,32 .

3° - Le montant de 22 764,00 HT à payer sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - exercices 2005 et 2006 - en dépenses - fonction 2222 - compte 238 510 - opération n° 0135.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,